

Campagne d'exonération des droits de scolarité sur critères sociaux 2024-2025

Foire Aux Questions (FAQ)

TRADUCTION DES DOCUMENTS ?

LA TRADUCTION ASSERMENTÉE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Tous les documents doivent être impérativement traduits en français ou en anglais.

La traduction assermentée des documents à télécharger n'est pas obligatoire ; en revanche, il est **INDISPENSABLE** de téléverser une copie de la version originale **ET** de la version traduite non assermentée.

JE NE PEUX PAS RASSEMBLER TOUS LES JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES ?

QUE FAIRE SI JE NE PEUX PAS FOURNIR LE LIVRET DE FAMILLE ?

Vous devez produire une attestation sur l'honneur **signée et datée** listant les noms-prénoms et date de naissance de **tous les membres de votre famille, parents et frère-s et / ou sœur-s**, en indiquant ceux qui sont à la charge financière de vos parents durant l'année universitaire 2024-2025.

Le.s frères et / ou sœurs qui travaillent **NE SONT PAS À DÉCLARER**

QUE FAIRE SI JE NE PAS FOURNIR LES JUSTIFICATIFS FINANCIERS DEMANDÉS

Si votre situation familiale ne vous permet pas de fournir les justificatifs demandés sur la liste des pièces à fournir :

- ⇒ Contactez rapidement le service scolarité de votre école d'inscription qui, après entretien, prendra contact avec le Pôle Action Sociale Étudiante de Grenoble INP - UGA pour validation.

L'UN DE MES PARENTS EST AU FOYER / SANS RESSOURCE, COMMENT LE JUSTIFIER OFFICIELLEMENT ?

L'un de vos parents est au foyer sans ressources, vous devez le justifier officiellement en téléversant l'un des justificatifs suivants :

- ⇒ Déclaration des impôts de non ressource ou de ressource à NEANT,
- ⇒ Attestation de non ressource financière de quelconques natures (ressources de solidarité, pension de veuvage, gains immobiliers, ...) établie par la mairie ou par le chef du village.

JE VEUX MODIFIER UN DOCUMENT

CHANGEMENT DE SITUATION IMPREVU

Un événement est survenu après le dépôt de votre dossier et a modifié votre situation familiale (chômage, licenciement, maladie, divorce, retraite, naissance, mariage, etc...) :

- ⇒ Apporter à votre service de scolarité le justificatif attestant de la nouvelle situation .
Exemples : attestation chômage ou de licenciement, attestation de divorce, etc...

SANS JUSTIFICATIF, LA NOUVELLE SITUATION FINANCIERE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE



MODIFIER UN DOCUMENT APRES AVOIR SOUMIS MON DOSSIER

Après la validation de votre dossier, vous ne pouvez plus le modifier.

Les nouveaux justificatifs sont à adresser à [SOS Candidatures](#) de votre école **avant la DEADLINE de la campagne.**

Pour nous permettre de vous identifier, dans tout message adressé à **SOS Candidatures**, veuillez indiquer vos nom, prénom:

JE NE TROUVE PAS LA RÉPONSE À MA QUESTION

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, veuillez contacter le [SOS Candidatures](#) de votre école.